

Département VOSGES
Arrondissement EPINAL
Canton EPINAL 1

Extrait du registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de **ARCHES**

En exercice : 17
Présents : 11
Votants : 15

L'an deux mille vingt-trois le vingt-neuf juin à vingt heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL s'est réuni à la Mairie de ARCHES Vosges en séance ordinaire, légalement convoqué sous la présidence de David PERRIN Maire.

Etaient présents formant la majorité des Membres en exercice :

M. PERRIN David, Maire
M. THIRIAT Jean-Claude, 1° Adjoint – RACINE Jean, 2° Adjoint – DIEUDONNE Claude, 3° Adjoint – CLAUDE Frédéric, 4° Adjoint – Mme LAMBERT-SCHAL Marie-Elodie, 5° Adjoint
Mmes et Mrs GEROME Nadine, FREY Sidonie, ROUX-MARCHAND Thomas, , BARGEOT Fabrice, VALENTIN Angélique Conseillers Municipaux.

Date de convocation :
22/06/2023

Excusées donnant pouvoir : Mme REMY Catherine à M. PERRIN David, M. LECOANET Martial à M. RACINE Jean, M. GEORGES Matthieu à Mme LAMBERT-SCHAL Marie-Elodie, Mme CASCALES Anne à Mme DIEUDONNE Claude.

Excusés sans pouvoir : Mme REIS Louise, BONATO Astrid.

Mme LAMBERT-SCHAL Marie-Elodie est élue Secrétaire de séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

Délibération ***N°2023_41***

Après étude de notre dossier par le bureau du Développement Territorial il est nécessaire de modifier la délibération prise le 9 février 2023 n°2023-07.

Création de pistes en terrain naturel p 56, 59, 60, 61, 63 et 64 et d'une place de retournement

Montant total des travaux HT : 13832.20 €

Objet :
Travaux

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la DETR

-
**Subvention au titre de
la DETR pour la
création de pistes en
terrain naturel.
Modification**

Dans ce contexte, le plan de financement prévisionnel proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

SOURCES DE FINANCEMENT	TAUX	MONTANT
Union européenne		
Etat DETR	40	5 532.88
Etat DSIL		
Etat - autre		
Conseil régional Grand Est		
Conseil départemental des Vosges		
Autre		
Autre		
Sous-Total financement public (80 % maximum)		
Fonds propres	60	8 299.32
Emprunts		
Sous-total collectivité		
TOTAL FINANCEMENT OPERATION (HT)		13832.20

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ADOPTE** l'opération et les modalités de financement ;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ;
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- **AUTORISE** le maire à signer tout document relatif à cette opération, et notamment la demande de subvention auprès de la préfecture des Vosges

Le Maire,
David PERRIN-



David PERRIN

DAVID PERRIN
2023.06.30 11:13:12 +0200
Ref:20230630_110602_2-1-O
Signature numérique
le Maire